



**BUREAU SYNDICAL DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES
MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 17h.
Salle de réunion du S.D.E.V.**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU
16 OCTOBRE 2019
ORDRE DU JOUR DU BUREAU**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 18 septembre 2019,
2. Attribution de subventions au titre du Face pour l'année 2019,
3. Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SDEV

L'an deux mille dix-neuf,
Le mercredi seize octobre,
à 17 heures,

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué par courrier en date du 08 octobre 2019, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAMPAGNE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h04,

Monsieur Denis RIVAT, Membre du Bureau, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres du Bureau présents, et fait part des excuses de Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur départemental, retenue par ailleurs.

SONT PRESENTS :

Monsieur Frédéric BOTZUNG
Monsieur Gilles CHAMPAGNE
Monsieur Michel FORTERRE
Monsieur Mustafa GUGLU
Monsieur Alain PIERRE
Monsieur Denis RIVAT
Monsieur Bienvenu RUGGERI
Monsieur Jean-Marie VOIRIN

SONT EXCUSES/ABSENTS :

Monsieur Patrice BERARD
Madame Raphaëla CANTERI
Monsieur Lionel LECLERC
Monsieur Paul RAFFEL
Monsieur Serge RENAUX
Monsieur Gérard TISSERANT

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 18 septembre 2019

Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 18 septembre 2019. Ce compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical via Xactes, le 25 septembre 2019.

DELIBERATION N° B54/16-10-2019 :

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du BUREAU du 18 septembre 2019.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

2 – Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2019

Chaque année, le SDEV procède, conformément aux modalités de répartition définies par le COMITE SYNDICAL, à l'attribution des subventions au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Une partie des crédits du FACE pour l'année 2019 a été répartie par la COMMISSION FACE du SDEV ce mercredi 16 octobre 2019 à 16h30 conformément à la délibération du 25 juin 2014 du COMITE SYNDICAL (Délibération n° 24/25-06-2014).

Il revient désormais au BUREAU d'attribuer les subventions du FACE pour l'année 2019 conformément à la délibération du COMITE SYNDICAL du 15 mai 2014 (Délibération n°18/15-05-2014) et aux taux de subventionnement du FACE voté par le COMITE SYNDICAL.

Pour information, le montant des crédits attribués par le FACE pour l'année 2019 au Département des VOSGES s'établit comme suit :

- 1 227 k€ pour le sous-programme renforcement ;
- 307 k€ pour le sous-programme extension ;
- 353 k€ pour le sous-programme enfouissement ;
- 281 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus ;
- 245 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus de faible section.

Soit un total de 2 413 000 € contre 2 505 000 € (soit - 92 000 € par rapport à 2018 ; - 3,67 %).

Les crédits attribués les 20 mars et 12 juin 2019, l'ont été comme suit :

- Pour le sous-programme d'extension : 7 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 302 763,38 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élève à 181 658,03 € (60 % du HT). Il reste donc pour l'année 2019, 125 341,97 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Sous-programme renforcement : 7 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 380 988,02 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élève à 304 790,42 € (80 % du HT). Il reste donc pour l'année 2019, 922 209,58 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Pour le sous-programme sécurisation de fils nus : 1 dossier a été retenu pour un montant de travaux de 40 739,18 € HT. Ainsi le montant des subventions correspondant s'élève à 32 591,34 € (80 % du HT). Il reste donc pour l'année 2019, 248 408,66 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Pour le sous-programme sécurisation de fils nus de faible section : 2 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 222 383,84 € HT. Ainsi le montant des subventions correspondant s'élève à 177 907,07 € (80 % du HT). Il reste donc pour l'année 2019, 67 092,93 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

Avant de présenter les dossiers retenus par la Commission, Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'un courrier du FACE a été réceptionné le 11 octobre dernier relançant le SDEV au sujet de la programmation des travaux 2019 ; sur ce courrier il est donné une date butoir au 15 novembre prochain. Les services n'en étaient pas informés au préalable. C'est pour cela qu'il était impératif de présenter des dossiers à la Commission FACE qui a eu lieu à 16h30 afin de consommer les crédits intégralement. Il souhaite ainsi expliquer le contexte dans lequel est faite la proposition de programmation de ce jour.

Monsieur Denis RIVAT demande à Monsieur le Président ce qu'il se passerait si tous les crédits n'étaient pas utilisés avant la date butoir.

Monsieur le Président lui répond qu'ils seront perdus.

Monsieur Denis RIVAT renchérit en indiquant qu'au surplus, le SDEV risquerait de subir une diminution des crédits alloués les années suivantes.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau définitif des propositions de la Commission Compétente réunie ce mercredi 16 octobre 2019.

Pour le programme renforcement, la Commission propose de retenir dix-neuf dossiers pour un montant de travaux de 1 157 176,14 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élèverait à 925 740,91 € (80 % du HT). L'enveloppe pour l'année 2019 serait ainsi entièrement consommée.

Monsieur le Président précise que le delta entre les crédits disponibles et le montant total des subventions est dû aux montants prévisionnels des travaux, qui sont généralement un peu surestimés afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Pour le programme extension, la Commission propose de retenir huit dossiers pour un montant de travaux de 273 938,96 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élèverait à 164 363,38 € (60 % du HT). L'enveloppe pour l'année 2019 serait ainsi entièrement consommée.

Pour le programme extension, la variable est justifiée par le fait que les travaux à VIOMENIL ne sont toujours pas confirmés.

Pour le programme sécurisation de fils nus, la Commission propose de retenir cinq dossiers pour un montant de travaux de 337 325,98 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élèverait à 269 860,78 € (80 % du HT). L'enveloppe pour l'année 2019 serait ainsi entièrement consommée.

Pour le programme sécurisation de fils nus de faible section, la Commission propose de retenir deux dossiers pour un montant de travaux de 85 077,27 € HT. Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élèverait à 68 061,82 € (80 % du HT). L'enveloppe pour l'année 2019 serait ainsi entièrement consommée.

DELIBERATION N°B55/16-10-2019:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, adopte les propositions d'attribution des subventions du FACE émises par la COMMISSION compétente réunie le 16 octobre 2019 et dont le détail est joint en annexe 1 à la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SDEV pour l'année 2019.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

3 - Questions diverses

Aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau s'ils ont des points à évoquer.

Aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Président souhaite communiquer quelques informations aux membres du Bureau concernant le Congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé à Nice début octobre.

Ainsi, il revient sur la question d'actualité sur le devenir des Syndicats d'Énergie, évoquée lors des réunions des 3 juillet et 18 septembre 2019, date à laquelle Monsieur le Président avait donné lecture des réponses rassurantes des ministres concernés. De fait, lors du Congrès, il a été annoncé le dépôt de deux amendements au projet de loi « engagement et proximité » qui tendraient à donner la possibilité aux Communautés Urbaines et aux Métropoles de se retirer unilatéralement des syndicats d'énergie auxquelles elles appartiennent.

Il ne s'agit pour l'heure que de propositions d'amendements, et les Vosges ne seraient pas concernées, mais il convient de rester vigilant.

Concernant le renouvellement du contrat de concession, Monsieur le Président indique qu'ont été évoquées les grosses difficultés rencontrées par les AODE dans les négociations avec

ENEDIS. Il rappelle que la négociation du canevas national entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et ENEDIS avait déjà été très laborieuse.

Il ajoute qu'au vu du discours du Président du directoire d'ENEDIS, Monsieur MONLOUBOU, les négociateurs ENEDIS au niveau local seraient les directeurs régionaux et non les directeurs territoriaux.

Monsieur le Président ayant d'ailleurs rencontré Monsieur André DESIREE, Directeur Territorial Vosges, ce jour, il l'a sollicité concernant un courrier qui lui avait été adressé en août demandant des éléments préalables aux négociations, avant le 30 septembre 2019, et resté sans réponse depuis. Monsieur le Président lui a donc demandé si le courrier aurait dû être adressé au Directeur Régional. Monsieur André DESIREE est formel, il est l'interlocuteur du SDEV dans ces négociations. Monsieur le Président lui a donc demandé de répondre au courrier.

Enfin, Monsieur le Président informe également les membres du Bureau qu'une motion (cf pièce annexée au présent compte-rendu) à la demande des AODE de restaurer la confiance et la transparence relative aux relations concédant-concessionnaire a été votée lors du Congrès.

Monsieur le Président rappelle que le SDEV souhaite lancer au plus tôt les négociations afin que celles-ci soient le plus avancées possible avant la fin du mandat. Le contexte apparaît donc compliqué.

Une discussion s'engage.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le mercredi 27 novembre 2019 ainsi que le dernier COMITE SYNDICAL de l'année.

Monsieur le Président lève la séance à 17h45.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (**effectué le 17 octobre 2019**)
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- certifie conforme le présent compte-rendu,
- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Gilles CHAMPAGNE





Motion

relative aux relations concédant-concessionnaire

Demande des AODE de restaurer la confiance et la transparence

*Adoptée lors du Congrès de la FNCCR
le 2 octobre 2019*

Nous avons ensemble, FNCCR et Enedis, négocié des mois durant un Modèle national de contrat de concession prenant en compte l'évolution importante du secteur de l'énergie et des réseaux de distribution pour aller résolument vers la modernisation de la distribution d'électricité, l'émergence des réseaux intelligents, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie avec la volonté conjointe dans toutes nos actions du plus grand respect de notre environnement.

Ce Modèle de contrat de concession a vocation à pouvoir être utilisé par toutes les AODE, rurales et urbaines, dans la négociation du renouvellement de leur contrat de concession pour les dizaines d'années à venir.

Il part d'une trame générale qui doit être le corps du contrat commun à toutes les AODE et comporte, entre autres, une annexe dite de « respiration locale » qui a vocation à prendre en compte les spécificités locales issues de l'histoire de ces concessions, en les respectant scrupuleusement.

Nous pouvons ensemble être fières, la FNCCR et Enedis, de ce modèle de contrat qui ouvre la voie de la modernisation de notre relation concédant-concessionnaire, confiante et équilibrée.

Hélas, la suite n'a pas été à la hauteur des espérances. Un peu partout sur le territoire, les AODE se heurtent en effet dans les négociations locales à des rigidités voire à la contestation par les agents locaux d'Enedis de ce modèle national de contrat aux clauses pourtant convenues par les négociateurs nationaux. Les agents locaux accompagnés de personnels extérieurs à la concession, font état de directives nationales pour dire à l'autorité concédante qu'il n'y a rien à négocier... Ici et là apparaissent des crispations et des blocages récurrents, destructeurs du climat de confiance que vous nous aviez promis Monsieur le Président.

Aussi, dans ces conditions, la FNCCR réunie en Congrès,

Considérant l'engagement des territoires pour la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables,

Considérant l'attachement réitéré de la FNCCR et de ses AODE à la péréquation tarifaire et à la solidarité entre les territoires,

Considérant les derniers accords-cadres convenus entre la FNCCR et Enedis afin de sécuriser la pérennité d'une gestion des réseaux publics de distribution d'électricité, solidaire et cohérente entre les territoires et notamment à travers la signature d'un nouveau modèle de contrat de concession,

CONSTATE que de nombreux points d'achoppement dans les relations locales entre AODE et concessionnaire sont à déplorer alors même que les discussions sur la renégociation du contrat de concession n'ont qu'à peine commencé ;

CONSTATE que de nombreuses difficultés subsistent quant à la production de données, nécessaires au contrôle, à la vérification des CRAC, au suivi des travaux et des provisions pour renouvellement ou à la constitution du diagnostic détaillé dans la perspective de l'élaboration des schémas directeurs et programmes d'investissements ;

CONSTATE que malgré les effets d'annonce, les investissements liés à la qualité et à la performance des réseaux ne connaissent pas d'augmentation significative et se traduisent par une qualité de l'électricité distribuée dégradée sur nombre de territoires ;

SOUTIENT la demande formulée par les AODE d'une restauration d'une relation concédant-concessionnaire en charge de la gestion des réseaux équilibrée et de confiance au bénéfice du service public de la distribution d'électricité et in fine des usagers consommateurs ;

SOUTIENT la demande des AODE vers leur concessionnaire de prendre en considération les observations qui résultent de l'ensemble des actes administratifs pris par les collectivités depuis de nombreuses années (résultats des contrôles, des conférences NOME, des délibérations ou motions...);

SOUTIENT la demande des AODE en cours de renouvellement de respecter les engagements nationaux et laisser opérer une véritable respiration et négociation locale ;

DEMANDE à ce que les représentants locaux du concessionnaire, en toute indépendance, puissent apporter de réelles réponses à ces observations avec des engagements précis en termes d'amélioration ;

DEMANDE à ce que les représentants du concessionnaire en charge des négociations au niveau local aient effectivement une véritable marge de manœuvre dans les discussions en cours ou à venir ;

REAFFIRME auprès d'Enedis que l'acceptation de ces demandes est une condition indispensable au renouveau des relations contractuelles et un préalable aux discussions relatives à la renégociation des contrats de concession.